

# MISE À JOUR SUR LA COVID-19 – INDEMNITÉS

## *Ordre interne pour les dépenses reliées à la COVID-19*

**Ceci est un message pour les unités de soutien OUTCAN.**

Pour toutes dépenses sous les Directives sur le service extérieur (DSE) 30, 34, 35 et 51 qui sont reliées à la COVID-19, SVP utilisez l'ordre interne (OI) **759978** au lieu de votre OI habituel, le cas échéant, pour les réclamations.